



VENDEE ENCHERES

FRANK THELOT



Commissaire-Priseur judiciaire – habilité Commissaire de Justice

Hôtel des ventes 17 boulevard du Chail - 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. : 02 51 69 04 10 – Fax : 02 51 69 84 44 contact@thelot.fr - www.thelot.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Me Thélot /et Vendée Enchères agissent en qualité de mandataire pour le compte des vendeurs. Les présentes conditions de vente, rédigées en langue française, sont soumises à la loi française, qui seule, régit l'ensemble des relations contractuelles entre les parties. En portant une enchère, toute personne accepte d'être liée par les présentes conditions.

Il est rappelé en tant que de besoin le la vente aux enchères n'est accessible qu'aux personnes juridiquement capables de devenir partie à une vente aux enchères publiques.

Les conditions de ventes, frais de vente, les horaires et lieux d'exposition avant vente, conditions de délivrance des lots, sont précisés pour chaque vente et disponibles sur le site Interenchères.

Renseignements sur Interenchères (sur la vente concernée) ou au 02.51.69.04.10, Email : contact@thelot.fr

1. AVANT LA VENTE

1.1 Etat des lots, Catalogue et autres descriptions sur Interenchères

Il est vivement conseillé aux acheteurs potentiels d'examiner le ou les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères.

Les détails mentionnés au catalogue ou sur la liste de vente sur l'état des lots, accidents ou restaurations ainsi que les dimensions des objets sont donnés à titre indicatif et pour faciliter l'inspection du lot ; il est de la responsabilité de l'acheteur d'examiner et d'apprécier la condition des lots lors de l'exposition publique qui précède la vente, si cette dernière est possible à tous. Dans le cas où un enchérisseur ne peut assister à l'exposition publique, quel qu'en soit le motif, la publication des photos vaut exposition publique. Les photographies présentées sur le site internet Interenchères ne sont proposées qu'à titre indicatif, et ne peuvent engager la responsabilité de Me Thélot. Les photographies diffusées sont de nature non contractuelles.

L'absence de références à l'état du lot dans le catalogue n'indique pas qu'il soit sans défaut.

Tous les lots sont vendus « en l'état » tels qu'ils sont le jour de la vente.

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité du Commissaire-Priseur, compte tenu des rectifications annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente.

Les attributions ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente.

Les objets sont vendus en l'état, aucune réclamation ne sera recevable dès l'adjudication prononcée, les expositions successives permettant aux acquéreurs de constater l'état des objets présentés. Les acheteurs sont donc tenus de les examiner personnellement avant la vente.

Les dimensions, les poids et les estimations des biens ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les reproductions au catalogue des œuvres sont aussi fidèles que possible, mais n'ont pas de valeur contractuelle, une différence de coloris ou de tons est néanmoins possible.

L'absence de mention dans le catalogue, les rapports, les étiquettes, ou les annonces verbales d'une restauration, d'un accident ou d'un incident n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures, craquelures, rentoilage ou autres imperfections.

En outre, le ré-entoilage, le parquetage ou le doublage, ou toute autre mesure de conservation du bien, ne sont pas signalés.

Les éventuelles modifications aux conditions de vente ou aux descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et notées sur le procès-verbal.

Les restaurations d'usage et le rentoilage sont considérés comme des mesures conservatoires et n'entraînent pas de dépréciation.

Exceptionnellement et dans le cas où l'acheteur ne peut venir à l'exposition, un rapport de condition peut être demandé à l'étude.

Le ou les requérants ou leur mandataire se réservent formellement le droit de retirer de la vente les lots présentement mis en vente qui n'atteindraient pas un prix jugé suffisant et ce, même après enchères.

Aucune réclamation ne sera acceptée une fois l'adjudication prononcée.

Les estimations de prix de vente ne doivent pas être considérées comme impliquant la certitude que l'objet se vendra pour le prix ainsi estimé, ou que la valeur ainsi donnée est une valeur garantie.

Le catalogue ou la liste de vente n'est pas exhaustif, des lots pouvant être rajoutés à la vente.

Le commissaire-priseur peut modifier l'ordre de vacation des lots.

Dans le cadre de la loi n° 80335 du 12 mai 1990, le transfert de propriété du matériel, objet du présent est suspendu, au paiement intégral par l'acheteur du prix convenu en principal et accessoire.

Toute contestation sera de la compétence du Tribunal Judiciaire de La Roche sur Yon.

1.2 Biens spécifiques

Vente de Retour de transport , Destockage, Marchandises Neuves en live et présentiel et Chrono :

Les lots sont, sauf exception, neufs suite à LITIGE TRANSPORT/FIN DE SERIE/DESTOCKAGE...

Les produits sont majoritairement en carton ou sous emballage.

Des palettes dite «colis surprise» ou des colis surprise, à l'unité ou par groupe, sont vendus sans que nous ayons connaissance de leur contenu. Une valorisation globale de N palettes en prix de vente est communiquée quand nous en disposons. Ces lots sont vendus dans l'état, l'acquéreur ne pouvant dénoncer la vente sur le motif que son contenu ne lui conviendrait pas.

Les lots sont vendus en l'état, l'adjudicataire ne pourra engager la responsabilité de Vendée Enchères/Me Frank Thélot Commissaire-priseur judiciaire, ni du vendeur. Un descriptif est fourni à titre indicatif. Les défauts ne sont pas limitatifs. Les photos valent exposition. Les photos des mobiliers in situ ainsi que les prix de vente sur internet peuvent être indiqués. Ils correspondent aux photos des sites vendeurs ou des fabricants et les prix neufs fournis sont ceux établis à la date de l'entrée en stock en vue de vente.

"Tous les lots sont vendus en l'état, sans aucune garantie de fonctionnement ». Ils peuvent présenter des défauts d'aspect, des défauts d'emballages, des traces d'utilisation ou de manipulation, des défauts techniques, des manques d'accessoires ou de pièces permettant leur bon fonctionnement etc...

Les caractéristiques essentielles des produits sont retransmises au nom et pour le compte des vendeurs et sont rendues disponibles sur le site d'Interenchères /Vendée Enchères avant la mise en vente, via le catalogue de vente numérique.

La transmission des caractéristiques essentielles et la présentation des lots sur le site rend inopposable toute réclamation concernant l'information préalable. Les acheteurs potentiels enchérissent en effet sur des produits qui sont présentés et vendus « en l'état ».

Les dates d'enlèvement sont spécifiées en conditions spécifiques de la vente. Au-delà de cette date, les lots non retirés par les adjudicataires n'ayant pas demandés préalablement un transport ou un envoi, seront considérés comme abandonnés sur place, sans remboursement, pour les ventes en live et en présentiel.

Concernant les ventes Chrono, à compter de la date butoir d'enlèvement, l'adjudicataire (hors professionnel) dispose de 14 jours pour demander une annulation de la vente à distance et son remboursement par courrier recommandé avec accusé de réception devant être reçu dans le délai précité. Au-delà de cette date le lot sera considéré abandonné. Pour les lots envoyés ou transportés, l'acquéreur (hors professionnel) disposera des 14 jours de rétraction à compter de la date de réception. La demande d'annulation devra se faire par courrier recommandé avec accusé de réception, la date de réception du recommandé devant ne pas dépasser le délai des 14 jours à compter de la réception du ou des lots. Concernant les lots reçus, pour lesquels l'adjudicataire (hors professionnel) aura demandé une annulation dans les délais précités, le remboursement de l'achat se fera après le retour du ou des lot(s) sur le site d'enlèvement initial, charge à l'acquéreur de régler les frais de retour du ou des lot(s) sur leurs sites d'origine, ou d'organiser lui-même le retour sur le site d'origine.

Armes : Me Thélot et l'OVV vérifieront les qualités et capacités des enchérisseurs d'armes avant l'adjudication suivant le code de la sécurité intérieure, et suivant la catégorie de l'arme :

- B (nécessité de présentation d'une autorisation de pratique de tir sportif F33661, licence de tir en cours de fédération sportive, pièce d'identité, justificatif de domicile)
- C (nécessité de présentation d'un permis de chasse en cours de validité ou licence de tir en cours de validité de la fédération française de tir, de biathlon, ball trap, ou carte de collectionneur ; pièce d'identité, justificatif de domicile)
- D (vente libre au majeur, présentation de la carte d'identité et justificatif de domicile)

La vente des armes de catégorie B et C est soumise à la vérification du fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA). Cette vérification ainsi que le retrait de l'arme vendue seront effectués physiquement en notre Etude, avec paiement au moment de l'adjudication de frais de 35 € HT en sus des frais de vente. L'arme sera à retirer en notre Etude, par l'acquéreur, 17 boulevard du chail 85200 Fontenay-le-Comte. La personne qui ne pourra présenter les documents nécessaires au retrait de l'arme, dans un délai de six mois à compter de l'adjudication ne pourra plus récupérer l'arme qui sera considérée comme abandonnée, sans recours contre Me Thélot commissaire priseur judiciaire et Vendée Enchères.

Ivoire, corne de rhinocéros, ou tout bien composé en tout ou partie

d'espèces animales ou végétales protégées : Maître Thélot et l'OVV vérifieront les qualités des biens mis en vente, réaliseront un contrôle Cites, éventuellement procéderont aux déclarations induites. Les spécimens postérieurs au 1^{er} juin 1947 auront fait l'objet d'un rapport d'expertise détaillé et d'une demande d'autorisation auprès du CITES préalable à la vente qui seront fournis à l'adjudicataire.

Concernant les spécimens antérieurs au 1^{er} juin 1947, ils seront présentés à la vente sans certificat intra communautaire européen (CITES), en revanche pour une sortie de l'Union Européenne, l'acheteur devra faire établir lui-même un CITES d'export pour être en conformité avec la loi.

Véhicules avec carte grise ou fiche d'identification :

L'acquéreur d'un véhicule immatriculé devra communiquer à Me Thélot/Vendée enchères :

- En tant que particulier : une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins 3 mois
- En tant que professionnel : un KBIS de moins de trois mois

L'acquéreur prendra en charge les frais de 25€ HT pour l'élaboration de la cession du véhicule. Les documents (certificat de vente, déclaration de cession, certificat de non gage et la carte grise ou fiche identification véhicule) seront transmis sous trois semaines après la vente (exception lors des véhicules gagés, ces documents seront transmis dès lors que le mandataire liquidateur aura levé le gage)

2. AU MOMENT DE LA VENTE

Déroulement de la vente

Le commissaire-priseur habilité désigne comme adjudicataire la personne ayant porté l'enchère la plus haute. Il a la faculté de réunir ou de séparer un ou plusieurs lots, de modifier une estimation, de retirer un lot de la vente, de reprendre les enchères sur un lot s'il y a contestation, de refuser une enchère et d'une manière générale d'organiser les enchères de la façon qui lui semble convenable.

En cas de vente en live, les enchérisseurs internautes devront procéder avec diligence, une enchère arrivant dans les fractions de seconde suivant l'adjudication et le tombé de marteau, ne sera pas prise en compte. Le commissaire-priseur et l'OVV ne saurait être tenu responsable d'un dysfonctionnement lié à la plateforme du live dans le traitement des ordres d'achat. En cas d'incident durant la vente, l'internaute est invité à prendre contact avec la plateforme live à contact@interenchères.com.

2.1. Enregistrement avant l'enchère pour les ventes en salle

Pour toutes les ventes en salle et certaines ventes à l'extérieur, l'acheteur potentiel doit s'enregistrer avant la vente. Il doit fournir alors un moyen de paiement et présenter les pièces d'identité requises. Vendée Enchères et Maître Thélot commissaire-priseur judiciaire se réserve le droit de demander la présentation des références bancaires. Vendée Enchères pourra refuser toute enchère ou accès à la salle des ventes pour motif légitime.

Procédure d'inscription aux ventes : Seules les personnes physiques ou morales inscrites pourront assister et enchérir à la vente. L'inscription préalable implique de nous transmettre : carte d'identité, kbis, chèque bancaire signé avec lettre accréditive de banque, ou copie recto verso de carte bancaire, fiche d'inscription remplie et signée.

Cette inscription peut se faire soit par dépôt ou envoi préalable à l'Etude, (pré-inscription par mail contact@thelot.fr, dans ce cas l'enchérisseur fournira ses deux chèques le jour de la vente et se verra remettre sa plaquette d'enchérisseur soit durant l'exposition de la vente concernée.

Par cette inscription l'acheteur potentiel pourra laisser des ordres d'achat écrits ou être présents à la vente (dans la limite des places disponibles à son arrivée).

Dans le cas où l'étude fait une demande de deux chèques, l'un sera complété des frais de vente, l'autre sera remis en garantie de la réalisation en temps et en heure du démontage et de l'enlèvement en bon père de famille et sera détruit en l'absence de problème, ou sera utilisé pour les pénalités décrites aux présentes conditions.

2.2. Enchères faites en nom propre ou par convention de command

En portant une enchère, les enchérisseurs assument la responsabilité personnelle de régler le prix d'adjudication, augmenté des frais à la charge de l'acheteur et de tous impôts ou taxes exigibles, ainsi que des frais de colisage et d'envoi, de stockage si le lot n'est pas récupéré dans la semaine suivant la vacation à l'hôtel des ventes, ou dans le délai spécifié en début de vente pour les ventes sur place.

L'enchérisseur est réputé agir en son nom propre, sauf convention de command écrite avec Me Thélot / Vendée Enchères préalable à la vente, mentionnant que l'enchérisseur agit comme mandataire d'un tiers identifié et agréé par Me Thélot/Vendée Enchères. Maître Thélot / Vendée Enchères portera sur le procès-verbal le nom de l'enchérisseur pour le tiers, l'enchérisseur et le tiers étant cosolidaires contractuellement.

2.2. Enchères simultanées

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public sera invité à enchérir à nouveau. Cependant, en cas de vente en live, les enchérisseurs internautes devront procéder avec diligence, une enchère arrivant dans les fractions de seconde suivant l'adjudication et le tombé de marteau ne seront pas prises en compte. Dans ce cas, une priorité des ordres portés en salle sera prise en compte et la responsabilité de la maison de vente en cas de dysfonctionnement du live ou du téléphone ne pourra être engagée.

2.3. Ordres d'achat, demande d'enchères par téléphone

Les personnes ne pouvant être présentes au moment de la vente pourront soit laisser un ordre d'achat, soit faire une demande d'enchère par téléphone (lot de valeur estimée à plus de 300 €).

Les ordres d'achat se font par écrit à l'aide du formulaire prévu à cet effet après inscriptions. Tous les ordres d'achat doivent nous être transmis au plus tard à 18h la veille de la vente, accompagnés d'une copie recto verso de la carte bancaire valide et d'une pièce d'identité. Ils seront exécutés selon les instructions laissées dans le formulaire et au mieux des intérêts de l'acheteur. Lorsque deux ordres d'achat sont identiques, la priorité revient au premier ordre reçu. Si un acheteur potentiel se manifeste avant la vente, Me Thélot / Vendée Enchères pourra le contacter durant la vente afin qu'il puisse enchérir par téléphone mais cela sans engagement de responsabilité, notamment au titre d'erreurs ou d'omissions relatives à la réception d'enchères par téléphone, et de disponibilité de ligne téléphonique.

Pour être valide, toutes les demandes de lignes téléphoniques doivent nous être transmises au plus tard à 18h la veille de la vente, accompagnées de la demande de ligne remplie, d'une copie recto verso de la carte bancaire valide et d'une pièce d'identité.

L'exécution des ordres écrits est un service gracieux que Me Thélot Vendée Enchères s'efforcera de rendre. Le défaut d'exécution d'un ordre d'achat ou toute erreur ou omission à l'occasion de tels ordres n'engage pas la responsabilité de Me Thélot Vendée Enchères. Maître Thélot se garde le droit de prendre ou non en compte l'ordre d'achat lors d'une vente sur place, suivant les circonstances de cette dernière.

Tout enchérisseur par ordre d'achat ou demande de ligne téléphonique devra fournir préalablement des garanties bancaires sous forme de transmission des N° carte, date expiration, cryptogramme d'une carte bancaire valide, qui sera testée avant participation à la vente.

Il vous est demandé de vous assurer que nous avons bien reçu vos ordres d'achat jusqu'au matin de la vente.

Les ordres peuvent être :

- déposés en salle lors de l'exposition
- envoyés par email à l'adresse : contact@thelot

2.4 ENCHERE EN DIRECT VIA LE LIVE

MENTIONS SPECIFIQUES POUR LES VENTES EN LIVE D'INTERENCHERES :

Enchères en direct via le service Live du site interencheres.com.

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à Vendée enchères / Me Frank Thélot Commissaire-priseur judiciaire, tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Vendée enchères / Me Frank Thélot Commissaire-priseur judiciaire se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

FRAIS :

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez Vendée enchères / Me Frank Thélot Commissaire-priseur judiciaire, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les véhicules (ventes volontaires et judiciaires) , majoration de 40 € HT par véhicule (soit 48 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes judiciaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel : 1% HT du prix d'adjudication (soit +1.20 % TTC)
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

Vendée enchères / Me Frank Thélot Commissaire-priseur judiciaire ne peut garantir l'efficience de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

ORDRES D'ACHAT SECRETS

Vendée Enchères ou Me Frank Thélot Commissaire Preneur n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 50€ ; de 500€ à 999€ : 100€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 200€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 500€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€ ; 100 000€ et plus : 10 000€.

ADJUDICATION EN LIVE

Si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous Vendée Enchères ou Me Frank Thélot Commissaire Preneur, si ils le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur.

Vendée Enchères ou Me Frank Thélot Commissaire Priseur ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenus pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

RETRAIT DES ACHATS REALISES EN LIVE

Vente en live : ordre secret et enchères en live pour les ventes possibles sur le Live Interenchères. Les enchérisseurs en live acceptent du fait de leur inscriptions à la vente, les conditions de vente de Vendée Enchères Me Frank Thélot commissaire-priseur judiciaire. Il sera transmis par mail le bordereau acquéreur et le règlement se fera via le live directement. Pour les bordereaux dont le montant total est supérieur à 1200 euros, deux montants de base de 1199 euros et du montant de la somme due – 1199€ seront prélevés via le live. Nous transmettrons à l'acquéreur une demande 3DSECURE (3DS) du montant complémentaire restant dû à valider sous 72 heures. Il pourra aussi réaliser un virement de ce montant ou un paiement à distance par tel du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 15h30 au 02.51.69.04.10.

Dès le règlement reçu, l'acquéreur recevra par mail son bordereau acquéreur acquitté, à imprimer, qui précisera le ou les lieux de retrait en fonction des lieux. Il conviendra de prendre rendez-vous pour le retrait via le(s) lien(s) FRAMADATE.

Attention, en cas de virement, celui-ci devra obligatoirement être réalisé sous 4 jours après l'adjudication. En cas de non règlement dans le mois suivant la vente, la vente sera résiliée de plein droit en application des dispositions de l'article L 321-14 du Code de commerce, qui prévoit qu'en l'absence de règlement dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, les montants prélevés seront conservés à titre de pénalités, sans possibilités de recours.

Les personnes inscrites sur nos ventes en live acceptent, par leur inscription, de recevoir la publicité de nos ventes par mail. Il leur sera possible de demander une désinscription en envoyant un mail à contact@thelot.fr.

2.5. Conduite de la vente

Le commissaire-priseur habilité a la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon qu'il juge convenable, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer un ou plusieurs lots et, en cas d'erreur ou de contestation pendant ou après la vente, d'annuler la vente ou de remettre en vente tout lot en cas de contestation. Le commissaire-priseur dispose de la maîtrise de la vente, à ce titre, c'est lui qui décide de l'ordre de présentation des lots, du montant de la mise à prix des biens proposés à la vente, du pas d'enchère. Les lots vendus en vente sur place ne pourront être retirés qu'en fin de vente ou au(x) jour(s) et heure(s) défini(s).

2.6. Adjudicataire, risques, transfert de propriété

Sous réserve de décision du commissaire-priseur habilité, le dernier enchérisseur deviendra l'acheteur et la chute du marteau et le terme « adjudgé » matérialisera l'acceptation de la dernière enchère et la formation du contrat de vente entre l'acheteur et le vendeur. Les lots adjudgés seront sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire dès l'adjudication prononcée. Aucun lot ne sera remis à l'acquéreur avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque, le transfert de propriété n'aura lieu qu'après l'encaissement du chèque.

L'adjudicataire mandate Me Thélot pour effectuer en son nom la déclaration d'achat prévue à l'article 2bis de l'arrêté du 16 août 2016 relatif à l'interdiction du commerce d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros.

L'adjudicataire mandate Me Thélot pour effectuer en son nom les pré-formalités administratives de transfert de carte grise à ses frais

2.7. Droit de préemption

L'état français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres mises en vente publique. Il se substitue alors au dernier enchérisseur et dispose d'un délai de quinze jours pour confirmer cette préemption et dans ce cas se subroger à l'acheteur.

3. APRES LA VENTE

Une fois l'adjudication prononcée, chaque lot est sous l'entière responsabilité de son acquéreur.

Les bordereaux acquéreur sont uniquement remis sur place en salle uniquement, ou envoyés par mail ou fax. Les papiers des véhicules sont transmis 21 jours après la vacation.

3.1. Frais et taxes dus par l'adjudicataire

Vente volontaire :

Cas général : Outre le prix d'adjudication (« prix marteau »), l'acheteur devra acquitter des frais de 20% hors taxes soit 24% TTC sur le prix d'adjudication et frais du live 3% HT (3.60% TTC) en cas d'adjudication via le Live. Pour les achats en live de plus de 1200 euros frais inclus, en cas de non règlement dans le mois suivant la vente, la vente sera résiliée de plein droit en application des dispositions de l'article L 321-14 du Code de commerce, qui prévoit qu'en l'absence de règlement dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, l'acompte prélevé sera conservé à titre de pénalités.

Cas particulier : Frais de vente spécifiques notés pour chaque vente.

Vente Judiciaire : Outre le prix d'adjudication (« prix marteau »), l'acheteur devra acquitter des frais de 11.90% hors taxes soit 14.28 % TTC sur le prix d'adjudication. et frais du live 1% HT (1.20% TTC) en cas d'adjudication via le Live. Pour les achats en live de plus de 1200 euros frais inclus, en cas de non règlement dans le mois suivant la vente, la vente sera résiliée de plein droit en application des dispositions de l'article L 321-14 du Code de commerce, qui prévoit qu'en l'absence de règlement dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, l'acompte prélevé sera conservé à titre de pénalités.

Les frais spécifiques automatiques de 25 € HT par véhicule seront facturés pour les adjudications relatives à l'ensemble des véhicules avec carte grise et / ou certificat d'immatriculation.

TVA :

En général, les biens vendus en vente volontaire sont sous le régime de la marge. Ni la TVA incluse dans la marge, ni la TVA sur la commission, ne seront mentionnées sur nos documents, pas de TVA récupérable.

Le cas de vente volontaire avec TVA récupérable dans les enchères s'applique à certains lots et est précisé lors de la vente et sur Interencheres.

Nous vous invitons à consulter les conditions spécifiques pour les ventes concernées sur l'annonce Interencheres de la vente.

Certains biens sont mis en vente en dehors du régime de la marge ou en admission temporaire sur le territoire français. Le prix d'adjudication de ces biens sera majoré de la TVA à la charge de l'acheteur. Nous vous invitons à consulter les conditions spécifiques pour les ventes concernées sur l'annonce Interencheres de la vente.

Les ventes judiciaires sont soit avec soit sans TVA récupérable. La distinction est précisée lors de la vente et sur Interencheres

Dans tous les cas ou le bien est vendu avec TVA récupérable, ou à la marge, l'information sera donnée sur Internet et rappelée lors de la vente.

3.2. Paiement

La vente se fera expressément au comptant. L'acheteur devra régler immédiatement le prix d'achat global, ce dernier comprenant le prix de l'adjudication, les frais de vente et frais annexes éventuellement, et taxes.

Paiement : Le paiement se fait exclusivement en euros et doit être effectué immédiatement après la vente.

Le paiement peut se faire :

-par chèque bancaire avec présentation de deux pièces d'identité pour les particuliers, Kbis pour les professionnels, (chèque obligatoire en vente sur place), avec éventuellement si précisé dans les conditions spécifiques la présentation d'une lettre accréditée de banque

-par virement bancaire (avec dépôt d'un chèque en garantie obligatoire en attendant la réalisation du virement)

-en espèces jusqu'à 999 € pour les particuliers et 850€ les professionnels, montant maximum pour l'ensemble des lots d'une vente frais et taxes compris. Cependant, au titre des articles L112-6 et D112-3 du code monétaire et financier, si la dette est supérieure à 1000€, pour un résident français, alors le paiement en espèces est interdit de même pour le paiement fractionné. Il est rappelé que les achats de métaux ne peuvent être réglés par espèces. Pour les ventes sur place, un chèque est exigé pour encaissement de l'arrondi inférieur à 10 €.

- par carte bancaire sur place ou par paiement à distance pour les ordres d'achat et lignes téléphoniques dès la fin de vente.

Les personnes donnant leurs numéros de carte bancaire acceptent que le règlement de leur bordereau soit réalisé en vente à distance avec notre TPE ; en cas d'annulation de leur part, l'hôtel des ventes enclenchera toutes poursuites nécessaires avec pénalités de retard de 120 €/jour.

-en espèces jusqu'à 15 000 € pour les non-résidents français avec présentation de passeport hors Union Européenne et, montant maximum pour l'ensemble des lots d'une vente frais et taxes compris. Tout paiement important en espèce pourra faire l'objet de communication à TRACFIN avec identité de l'acquéreur.

Les frais et commissions bancaires occasionnés par le virement sont à la charge de l'acheteur. Il est important de mentionner votre nom la date de la vente sur l'ordre de virement.

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront pas acceptés.

Aucun lot ne sera remis à l'acquéreur avant le règlement de la totalité des sommes dues.

En cas de non-paiement par l'acheteur dans les 15 jours suivant la vente SVV Vendée Enchères et/ou Me Thélot pourront engager des poursuites judiciaires contre l'adjudicataire défaillant et leur créance seront augmentées des intérêts légaux + 4 points. A défaut de ce paiement la vente sera résolue de plein droit à un mois, les acomptes seront conservés à titre de pénalités. Les acheteurs défaillants consentent expressément à ce que l'incident et leur nom soient rendus publics par tout moyen, et ne peuvent se prévaloir d'aucun droit sur le bien impayé.

Pour certaines ventes, il sera demandé une caution, en live un montant pour la totalité de la vente, ou par lot, caution variable en fonction du lot.

Lors d'une même vacation, si le paiement du bordereau acquéreur n'est pas réglé dans les délais demandés spécifiques aux délais de nos conditions générales de vente de 7 jours à compter de la date de vente, la totalité de la caution sera encaissée, en cas de non paiement, sans recours d'aucune sorte contre l'Etude de Me Thélot ou Vendée Enchères.

En cas de caution demandée par lot dans les conditions spécifiques de vente pour réalisation de l'enlèvement suivants les conditions demandées (délai respecté, enlèvement suivant critères demandés...) la caution sera totalement conservée par l'Etude ou Vendée Enchères sans possibilité de recours.

3.3. Assurance

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions dès l'adjudication prononcée. Vendée Enchères et Me Thélot déclinent toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir en cas de sinistre de tout nature (vol, incendie, dégradation...) et de défaillance de l'acquéreur à ce titre. L'adjudicataire étant responsable de ses lots dès l'adjudication prononcée, Me Thélot décline toute responsabilité en cas de vol (partie ou total), incendie, détérioration, destruction de son ou ses lots, et ce durant toute la période d'enlèvement.

L'adjudicataire fera son affaire de l'assurance de ses lots dès l'adjudication prononcée et ne pourra engager la responsabilité de Me Thélot ou du vendeur en cas de sinistre.

La présence éventuelle, même avec participation financière des enchérisseurs, d'agent de sécurité et/ou d'agent de sécurité incendie réalisée dans le but de protéger les immeubles et les biens, est faite de manière préventive et n'engage ni la responsabilité de la société de gardiennage, ni celle de Me Thélot, ni du vendeur, et ce en cas de vol partiel ou total, incendie, destruction ou détérioration des lots.

3.4. RETRAIT DES ACHATS EN SALLE ET EN VENTES SUR PLACE

Le retrait des achats se fera suivant dans les délais spécifiques de la vente précisés dans la présentation de cette dernière.

Vendée Enchères et Me Thélot retiendra les lots vendus jusqu'à ce que tout montant dû ait été reçu dans son intégralité et dûment encaissé par Vendée Enchères ou Me Thélot , ou jusqu'à ce que l'acheteur ait pu satisfaire à toutes autres obligations.

La SVV ou le Commissaire-Priseur Judiciaire pourra, à sa discrétion, exiger, et notamment afin d'écarter tout doute, réaliser toute vérification jugée appropriée dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Dans l'hypothèse où les vérifications susmentionnées ne seraient pas satisfaisantes, Vendée Enchères et Me Thélot se réservent le droit d'annuler la vente et de prendre toutes actions autorisées par la loi applicable.

Sous réserves des conditions détaillées dans cet article, l'acheteur devra retirer ses lots dans les sept (7) jours suivant la vente, sauf accord spécifique contraire entre Vendée Enchères ou Me Thélot et l'acheteur ou toutes autres conditions spécifiques à la vente. Au-delà de deux semaines après la vente en salle, des frais de gardiennage seront exigés.

Frais de magasinage de minimum :

- 5 €/jour HT volume inférieur à 0.5 m3,
- 10 €/jour HT pour les lots volume de 0.5 à 2 m3,
- 15 €/jour HT au-delà)
- Au-delà de la valeur de l'objet (enchère obtenue) vendu, ce dernier non retiré par l'acquéreur sera conservé et considéré abandonné, sans aucun droit pour l'acquéreur, et L'adjudicataire ne pourra engager la responsabilité de Vendée enchères / Me Frank Thélot Commissaire-priseur judiciaire dans ce cas.

Les lots non retirés dans un délai de deux semaines , ou en temps et heures suivant les conditions précisées pour une vente seront considérés abandonnés. L'adjudicataire ne pourra engager la responsabilité de Vendée enchères / Me Frank Thélot Commissaire-priseur judiciaire dans ce cas.

En cas de vente de produits soumis à une pollution, les matériels d'exploitation devront être dépolluer et être conformes aux réglementations en vigueur.

Retrait des achats pour les ventes de retour de transport :

Vos lots acquis sont à retirer aux jours précisés dans les conditions particulières de la vente, à l'adresse du dépôt détaillée dans la description de la vente et du lot (Dépôt 1 = 1 rue des champs de la grange 17330 VILLENEUVE LA COMTESSE, Dépôt 2 = 10 rue du Docteur Goupille 79380 LA FORET SUR SEVRE – Dépôt 3 = Guillerval ZAC LA GEODE 40 ROND POINT DE LA GEODE (91690) . Aucun lot ne sera déplacé d'un dépôt à un autre.

3.5. Emballages, manutentions et transport, frais de gardiennage

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement rapide de leurs lots afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage qui sont à leur charge. Le magasinage n'engage la responsabilité de Vendée Enchères ou Me Thélot à aucun titre que ce soit. Sur simple demande, Vendée Enchères ou Me Thélot pourra recommander des manutentionnaires, emballeurs ou transporteurs. Vendée Enchères ou Me Thélot n'étant pas leur commettant, ne sera en aucun cas responsable de leurs actes ou omissions.

Me Thélot et Vendée Enchères se réservent le droit de ne pas prendre en charge un envoi, en fonction de sa valeur, sa fragilité, de son poids, de ses dimensions, etc. Dans ce cas, il reviendra à l'acquéreur de faire appel à un transporteur extérieur.

En cas d'achat par ordre ou via le live, les biens vendus (hors objets fragiles céramiques, verrerie, etc... et à la discrétion du commissaire-priseur) pourront faire l'objet d'une expédition. L'acheteur qui ne procédera pas à l'enlèvement de son lot sous huitaine, se verra taxé de frais de gardiennage (voir ci-dessus) . Au delà de la valeur de l'objet (enchère obtenue) vendu, ce dernier non retiré par l'acquéreur sera conservé et considéré abandonné, sans aucun droit pour l'acquéreur, et L'adjudicataire ne pourra engager la responsabilité de Vendée enchères / Me Frank Thélot Commissaire-priseur judiciaire dans ce cas.

Les lots envoyés par l'étude feront l'objet de frais d'envoi composé de 20€TTC (frais de colisage) + frais postaux ou autre prestataire suivant l'option choisie (voir tarif postal ou transporteur). Ces frais devront être acquittés à réception de son bordereau et du devis d'envoi par l'adjudicataire s'il ne procède pas à l'enlèvement lui-même. Le refus de règlement des frais de magasinage et/ou d'envoi ne peut être motif d'annulation de l'enchère, l'adjudicataire étant alors en défaut de paiement.

Pour les lots dont les dimensions et le poids permettent une expédition par les services de La Poste, Me Thélot ou VENDEE ENCHERES peuvent se charger de l'expédition des lots ayant été adjugés en LIVE ou par téléphone. Les frais d'expédition sont ceux pratiqués par La Poste, qui varient selon le mode d'envoi, les dimensions, le poids du colis et l'assurance souhaitée. Sont ajoutés les frais de colis et d'emballage d'un montant minimum de 20 euros TTC par colis.

Me Thélot Ou la SVV ne garantissent pas l'état des lots à réception, et ne peuvent être tenus responsables de leur état à réception (dégradations subies par le lot lors du transport). En cas de perte de colis envoyés ou transportés à la demande de l'acheteur, la SVV Vendée Enchères et Me THELOT déclinent toute responsabilité cette dernière revenant au transporteur ou à l'entreprise ayant réalisé l'envoi ou le transport. Tout lot acquis par ordre d'achat ou via le live devra faire l'objet d'un enlèvement ou d'une demande d'envoi via la poste ou transporteur ou autre dans un délai de 3 jours à compter de l'adjudication. Passé le délai d'un mois à compter de l'adjudication, l'objet sera considéré abandonné.

Pour les acheteurs en live ou par ordre ou par enchère téléphoniques, les conditions générales sont consultables sur le site Interenchères et sont réputées acceptées du fait de la participation aux enchères.

Vendée Enchères / Maître Thélot ne s'engage pas sur le délai d'envoi des lots aux adjudicataires, ceci dépendant des disponibilités en personnel, et les contraintes de planning de l'Etude ; la responsabilité de Maître Thélot ne peut être engagée, ni la vente annulée, pour une considération par l'adjudicataire d'un « retard » dans l'envoi.

Envoi ou transport pour les ventes de retour de transport :

Si vous souhaitez recevoir un devis d'envoi ou de transport, il convient d'envoyer une demande par mail à l'adresse indiquée dans le corps de mail de votre bordereau acquéreur.

Pour les petits lots (type colis), il vous suffit d'envoyer ce mail pour recevoir le poids de votre colis. Il vous suffira alors de l'affranchir en ligne via Mondial Relay ou colissimo et d'envoyer sur le lien donné l'étiquette d'envoi. Les équipes se chargent d'imprimer votre étiquette et d'envoyer le colis.

Les canapés, produits volumineux et gros électroménagers peuvent être également envoyés dans toute la France via palette. Coût et modalités en fonction du produit et de la destination. Pour un chiffrage il convient d'envoyer une demande par mail à l'adresse indiquée dans le corps de mail de votre bordereau acquéreur.

Pour les matelas 140x190 ou 160x200 le coût d'envoi en France Métropolitaine est de 80 euros TTC / unité. Suite à la vente, vous recevrez un mail émanant de rousseausebastien.sr@gmail.com (transport illico presto) avec le montant du transport.

Ce montant est à valider, si vous souhaitez un transport, par retour de mail avant le lundi suivant la vente à 12h00; Au-delà la mise en place du transport incombe à l'acquéreur.

Les délais de livraison sont compris entre 5 jours et 20 jours ouvrables, le temps que les tournées soient organisées et que l'ensemble des bordereaux soient soldés, il est inutile de relancer post vente une fois votre demande enregistrée

3.6. Recours pour défaut de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire un mois après la vente, après mise en demeure restée infructueuse, l'acquéreur sera déclaré défaillant, la vente sera annulée. Le bien pourra être remis en vente. Le vendeur nous donne tout mandat pour agir en son nom et pour son compte, à notre choix, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes qui nous paraîtraient souhaitables.

Les acomptes versés par l'acheteur défaillant seront conservés à titre de pénalités.

En outre, Vendée Enchères ou Me Thélot se réserve, à leur discrétion, de :

- Percevoir des intérêts sur la totalité des sommes dues, et à compter d'une mise en demeure de régler les dites sommes au taux d'intérêt légal majoré de quatre points.
- Entamer toute procédure judiciaire à l'encontre de l'acheteur défaillant pour le recouvrement des sommes dues en principal, intérêts, frais légaux et tous autres frais ou dommages et intérêts
- Remettre au vendeur toute somme payée à la suite des enchères par l'adjudicataire défaillant ;
- Procéder à la compensation des sommes que Vendée Enchères ou Me Thélot pourrait devoir à l'acheteur, au titre de toute autre convention, avec les sommes demeurées impayées par l'acheteur ;
- Rejeter, lors de toute future vente aux enchères, toute offre faite par l'acheteur ou pour son compte ou obtenir un dépôt préalable de l'acheteur avant d'accepter ses enchères ; informer les instances professionnelles de l'incident de paiement par inscription au fichier agréé des mauvais payeurs. Les acheteurs défaillants consentent expressément à ce que l'incident et leur nom soient rendus publics par tout moyen, et ne peuvent se prévaloir d'aucun droit sur le bien impayé.
- Exercer tous les droits et entamer tous les recours appartenant aux créanciers gagistes sur tous les biens en sa possession appartenant à l'acheteur ;
- Entamer toute procédure que Vendée Enchères ou Me Thélot jugera nécessaire ou adéquate
- Dans l'hypothèse où seront revendus les biens préalablement adjugés dans les conditions de folle enchère, ou réitération. L'étude pourra faire supporter au fol enchérisseur toute moins-value éventuelle par rapport au prix atteint lors de la première adjudication, de même que tous les coûts, dépenses, frais légaux et taxes, commissions de toutes sortes liées aux deux ventes ou devenus exigibles par suite de défaut de paiement y compris ceux énumérés à l'article 3.1.
- Si Vendée Enchères ou Me Thélot effectue un règlement partiel au vendeur, en application du paragraphe III ci-dessus, l'acquéreur reconnaît que Vendée Enchères ou Me Thélot sera subrogé dans les droits du vendeur, pour poursuivre l'acheteur au titre de la somme ainsi payée.

INCIDENTS DE PAIEMENT - FICHIER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS DES VENTES

AUX ENCHERES (TEMIS)

Nous vous informons que nous sommes inscrits sur le système TEMIS (FICHIER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS AUX VENTES AUX ENCHÈRES) qui précise que tous bordereaux de vente impayés ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'être inscrits au fichier TEMIS et de restreindre votre capacité à participer aux ventes aux enchères.

- En participant à la vente, vous reconnaissez être informé(e) que :
 - . Tout bordereau de vente impayé ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'être inscrit au fichier TEMIS et de restreindre votre capacité à participer aux ventes aux enchères
 - . Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication vous sont adressées à l'adresse e-mail et/ou postale déclarée auprès de la structure de vente

Si vous êtes inscrit(e) au fichier TEMIS, la structure organisatrice de la vente pourra conditionner l'accès à ses services à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou vous refuser l'accès à certains services pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de Vendée Enchères / Me Thélot Commissaire Priseur Judiciaire ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Vendée Enchères / Me Thélot Commissaire Priseur Judiciaire. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Vendée Enchères / Me Thélot Commissaire Priseur Judiciaire est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interenchères.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS Vendée Enchères / Me Thélot Commissaire Priseur Judiciaire pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. Page 4 sur 9 L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interenchères.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme. (4) Durée d'inscription Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des

Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions. (5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Vendée Enchères / Me Thélot Commissaire Priseur Judiciaire ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à

caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. Vendée Enchères / Me Thélot Commissaire Priseur Judiciaire, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS. (6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité : - Pour les inscriptions réalisées par Vendée Enchères / Me Thélot Commissaire Priseur Judiciaire: par écrit auprès de l'étude au 17 Bd du Chail _85200 Fontenay le Comte

, - Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction. Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation. Page 5 sur 9 L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer BREMENS BELLEVILLE CONAN de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de Vendée Enchères / Me Thélot Commissaire Priseur Judiciaire ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS. »

De plus, Vendée Enchères / Me Thélot Commissaire Priseur Judiciaire a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016). »

3.7. Défaut de retrait des achats

Si les achats n'ont pas été retirés dans les sept jours calendaires suivant la vente, que le paiement ait été effectué ou non, Vendée Enchères ou Me Thélot aura la faculté de faire transférer, aux frais de l'acheteur, les biens vendus, dans des entrepôts, éventuellement tenus par une tierce personne. Il est rappelé que les biens achetés ne sont délivrés qu'après paiement intégral des frais de transport, manipulation, entrepôt, ainsi que tous autres frais et plus généralement parfait paiement des sommes pouvant rester dues à Vendée Enchères. Les lots non retirés de faibles valeurs (inférieures à 150euros) pourront être jetés (déchetterie) ou donnés (association, casse...) au-delà du délai d'un mois après l'adjudication.

L'acheteur qui ne procédera pas à l'enlèvement de son lot dans les délais impartis, pour les ventes en salle, se verra taxé de frais de gardiennage par lot, par jour et au-delà (minimum 5 €/jour HT volume inférieur à 0.5 m3, 10 €/jour HT pour les lots volume de 0.5 à 2 m3, 15 €/jour HT au-delà). Au-delà de la valeur de l'objet vendu, ce dernier non retiré par l'acquéreur sera conservé et considéré abandonné, sans aucun droit pour l'acquéreur.

3.8. Achat d'un véhicule

Pour les particuliers acheteurs et professionnels habilités ANTS ou non : à la suite d'une vente aux enchères publiques d'un véhicule, l'acheteur se verra remettre sous un délai de trois semaines la carte de grise ou la fiche identification, le certificat de vente, le certificat de situation administrative, et la déclaration de cession. A partir de cette déclaration de cession, l'acheteur pourra procéder via internet (<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>) aux opérations lui permettant d'obtenir sa carte grise. Dans ce cas les frais de gestion facturés seront de 25 € HT par véhicule. L'acheteur particulier devra nous remettre la copie de sa carte d'identité et un justificatif de domicile. L'acheteur professionnel devra nous remettre un extrait kbis -2mois.

3.9 Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les données personnelles recueillies sont traitées et enregistrées par l'étude ou la SVV VENDEE ENCHERES, responsable de traitement, pour les finalités suivantes : prise de rendez-vous, gestion interne, gestion de la relation, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, recouvrement, lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, réponse aux obligations légales et réglementaires. Outre les cas légaux, l'étude ne communique pas à des tiers les données personnelles fournies, ces données personnelles sont conservées pendant 5 ans à la clôture du dossier traité. Vous pouvez faire valoir vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement des données qui vous concernent, de limitation du traitement, ainsi que votre droit à la portabilité de vos données, en écrivant par email ou par courrier postal à l'adresse suivante : contact@thelot.fr et 17 boulevard du Chail – 85200 FONTENAY LE COMTE

3.10 Protection au titre du droit d'auteur

L'acquéreur ne dispose d'aucun droit d'auteur sur l'œuvre qui l'acquiert, la vente du bien proposé n'emporte en aucun cas la cession des droits de propriété intellectuelle sur celui-ci, notamment les droits de reproduction ou de représentation.

L'OVV reste propriétaire du droit de reproduction de son catalogue, toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son droit.

3.11 Médiation à la consommation

ETUDE DE ME FRANK THELOT Commissaire de justice 17 BOULEVARD DU CHAIL 85200 FONTENAY LE COMTE SIRET/SIREN : 379862659 déclare être adhérent de l'organisme CM2C comme médiateur de la consommation pour trois ans, à compter de la date du 24 septembre 2025 et désigne cet organisme comme médiateur au titre de la médiation.

Rappel du cadre légal Le titre 1er « Médiation » du livre VI « règlement des litiges » du Code de la consommation, l'article L.612-1 du Code de la consommation a reconnu le droit pour tout consommateur de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation (personne physique ou morale) en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel..

Elle doit être conduite dans un délai maximal de 90 jours à compter de la notification aux parties par le médiateur de sa saisine. Une convention-cadre a été conclue entre CM2C et CNCJ, signée le 06/09/2025.

Médiateur : CM2C 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris Tél : 01 89 47 00 14